

LA COMMUNE ET L'ANARCHIE...

Alors que la Révolution de 1848 était restée une révolution politique comme elle le démontra lors des journées de juin en réprimant la révolte ouvrière, la Commune de 1871 fut une première tentative de Révolution sociale et démocratique, ôtant toute prétention à une Révolution parlementaire et au Gouvernement national. Aussi, les anarchistes doivent se souvenir du 18 mars, comme une date importante de leur histoire.

Cela dit, la Commune conserva une forme ambiguë et des orientations divergentes, issues des divers partis en présence. «*Bien qu'ils aient voulu se différencier, ils furent tous des socialistes*», écrivait Lissagaray, mais ces socialistes se divisaient, en un courant démocratique et social, attaché au mouvement ouvrier naissant, en rupture avec les partis politiques et en un courant révolutionnaire issu des clubs républicains. Ces derniers étaient constitués d'une base populaire activiste, affichant un radicalisme politique dont le blanquisme sera la plus célèbre formation. Mais, ce sont les anarchistes proudhoniens qui apporteront les idées qui domineront toutes les grandes manifestations et qui ébranleront le Second Empire jusqu'à la Commune de 1871. Que fut alors la Commune? Était-ce une dictature qui devait annoncer celle du prolétariat? Était-ce la réalisation de l'abolition de l'État ou la dernière révolution de tendance jacobine? Était-ce la folie collective d'une population affamée par le siège de la capitale? Une fête surréaliste ou un ultime sursaut patriotique? Serait-ce une manifestation parisienne de la bohème ou l'exaltation nationaliste d'une capitale outragée par l'ennemi? Ces interrogations ont fait l'objet de nombreux écrits et de savantes discussions, mais à force de vouloir imposer une explication globale à partir de points de vue exclusifs on est parvenu à oublier l'essentiel d'une réalité historique qui mérite d'être clairement relevée.

La Commune fut certes complexe, parfois floue, souvent contradictoire, tout comme les hommes qui s'en réclamaient, mais l'historien est parfaitement capable d'en donner une signification, à condition de prendre la mesure des faits en toutes proportions gardées. Or, cette précaution a largement fait défaut aux commentateurs, même lorsqu'ils s'en défendent, et l'évènement a échappé à sa propre histoire et à la barbe de ses témoins.

Nous ferons remarquer, par exemple, que l'influence proudhonienne si unanimement soulignée par la plupart des commentateurs n'a pas fait l'objet de recherches approfondies. Jean Bancal s'étonnait, à juste titre, de l'absence de spécialiste de la pensée de Proudhon parmi les grands historiens de la Commune. Certes, proudhoniens, blanquistes et jacobins s'entendaient sur l'idée communaliste, mais sur la base d'un compromis révolutionnaire, car deux méthodes divergentes apparaîtront rapidement au sein du Conseil communal entre autoritaires et libertaires. Vouloir nier ce fait, comme beaucoup d'historiens ont prétendu le faire, à la suite de Jacques Rougerie, qui écrivait dans «*Le procès des communards*»: «*Qu'on aille pas chercher en tout cela la moindre trace d'un quelconque proudhonisme! Car c'est tout bonnement la résurrection du programme qui avait été celui des sans-culottes de 92 et 93*», nécessite de ne pas tenir compte des divisions prononcées par les antagonistes eux-mêmes pendant et après la Commune.

Comme l'a parfaitement montré Jules Andrieu, certaines paralysies révolutionnaires seront consécutives aux innombrables débats qui agitaient ces deux groupes, dont le jeu compliqué, en effet, la tâche des historiens. Mais, il n'est pas permis de nier la présence d'un courant séparatiste et fédéraliste porteur d'un projet socialiste antiautoritaire. Au lendemain de l'insurrection, un des tous premiers historiens: Jules Claretie, écrivait à propos des communards qu'ils: «*Se divisaient en deux sectes distinctes: l'école de la tradition jacobine, que représentaient Félix Pyat et Delescluze, et, si je puis dire, l'école de l'anarchie en littérature, personnifié par M. Jules Vallès, n'admettant ni règles, ni traditions, ni maîtres, ni modèles, ni souvenirs*». Il est, dès lors indispensable de tenir compte de cette division - au-delà de la caricature qu'en donne Claretie, évidemment - avant d'aborder la question du sens à donner à la Commune de Paris. Par ailleurs, il convient de replacer ce conflit, au regard de l'évolution des courants socialistes révolutionnaires, notamment dans l'Internationale.

Loin de vouloir minimiser l'inspiration populaire, l'esprit parisien et le souvenir si vivace de la Grande Ré-

volution qui inspira dans l'expression même l'idée de Commune, thèse de Jacques Rougerie, et loin de vouloir nier le radicalisme républicain et la volonté décentralisatrice de ses représentants provinciaux, soulignés par Jeanne Gaillard, nous pensons devoir insister sur la dynamique socialiste révolutionnaire fédéraliste qui marque l'événement communaliste. Peut-on sérieusement s'interroger sur la Commune, sans avoir relu les pages que Proudhon a consacrées à ce sujet dans ses dernières œuvres. Les *Contradictions politiques* paraissent en 1870 et on pouvait y lire: «*La Commune sera souveraine ou succursale, tout ou rien. Faites-lui part aussi belle que vous voudrez: dès l'instant qu'elle ne relève plus de son droit propre, qu'elle reconnaît une loi plus haute; que le grand groupe qui a nom de République, la monarchie ou l'empire, dont elle fait partie, est déclaré son supérieur, non l'expression de ses rapports fédéraux, il est inévitable qu'un jour ou l'autre elle se trouve en contradiction avec lui, que le conflit s'élève*». C'est ce que fit Paris le 18 mars 1871!

Des mouvements opposés s'étaient rassemblés à l'occasion de la lutte contre l'Empire et se trouvaient en rupture avec l'opposition politique parlementaire, mais, comme l'écrivait Edmond de Préssensé dans la *Revue Des Deux Mondes* du 10 juin 1871, la Commune fut réduite à:

«*Proclamer Paris libre à défaut de Paris dictateur*». Car, ni les autoritaires: blanquistes et jacobins, ni, les antiautoritaires devaient se satisfaire de la seule autonomie communale, qui n'achevait pas l'idée de Révolution, mais satisfaisait provisoirement toutes ces tendances. Paris libre, était aux yeux de tout le monde une étape qui devait entraîner une révolution plus générale, et même Lissagaray en écrivant *Les Huit journées de mai* déclarait vouloir: «*l'avènement d'un droit nouveau le droit économique, ayant pour drapeau la République fédérative*». Il est clair que le radicalisme républicain et le communisme blanquiste s'étaient ralliés au fédéralisme communaliste! Certes ce ralliement était chez ces derniers de circonstance, puisqu'il se limitait parfois au municipalisme, au régionalisme, ou à la décentralisation, mais il subissait l'attraction exercée par le fédéralisme proudhonien, qui était mis en avant par tous les courants de la Commune! Vouloir le fondre dans l'idéal républicain de la Grande Révolution est donc abusif! Car sa domination n'était pas seulement intellectuelle, mais aussi historique, comme nous allons tenter de l'expliquer maintenant.

Les querelles qui animaient les révolutionnaires, divisés en robespierristes et herbertistes, semblent bien avoir servi à son succès. L'hypothèse du «*Paris libre à défaut de Paris dictateur*» et de ce point de vue intéressante, puisqu'elle permet de comprendre une neutralisation réciproque des autoritaires et par conséquent, d'expliquer la domination idéologique d'une minorité sur une majorité effective. Tout indique, en effet, que les néo-jacobins et les blanquistes ne pouvaient s'entendre à terme dans un gouvernement communal. Pour les premiers, la Commune annonçait la constitution d'une politique nationale, alors que pour les seconds, il ne s'agissait que d'un moyen révolutionnaire. Delescluse et les jacobins soutiendront le projet fédéraliste dans l'esprit des radicaux, en encourageant la décentralisation contre l'ambition révolutionnaire d'une dictature blanquiste. Et les blanquistes épouseront l'idée d'une autonomie communale de la capitale, dans l'espoir d'y établir cette dictature. C'est ainsi, qu'il convient d'interpréter le fameux programme anarchisant signé par Delescluse qui étonne les commentateurs de la Commune. De toute évidence, le socialisme de l'autonomie fédéraliste profita grandement de cette opposition, plus ou moins latente, que développaient les fractions issues des grands courants de la Révolution française. Et, c'est ainsi que le fédéralisme antiautoritaire, dominant au sein du *Comité central des vingt arrondissements*, s'imposa lors des élections de la Commune.

Incontestablement, la minorité socialiste antiautoritaire bénéficia d'une conjoncture favorable, avec la pire des situations, puisque la ville était assiégée. Dès lors, cette influence devenue décisive, ne peut être évacuée, et il est parfaitement inutile de jouer sur les doutes et hésitations de l'époque, sachant qu'un véritable mouvement anarchiste se construisait sur cette base fédéraliste et s'affirmait au sein même de l'Internationale ouvrière. L'approche proudhonienne de la Commune lève donc le voile sur la voie nouvellement ouverte par la Révolution du 18 mars, où les anarchistes iront jusqu'à se constituer en minorité, pour défendre le légalisme de la Commune - légalisme social et non politique, légalisme populaire contre toute tentative de dictature, légitimation démocratique de la Révolution. Proudhon expliquait ainsi dans le *Principe fédératif* que: «*l'expression de gouvernement anarchiste impliquant une sorte de contradiction, la chose semble impossible et l'idée absurde. Il n'y a pourtant à reprendre ici que la langue: la notion d'anarchie, en politique, est tout aussi rationnelle et positive qu'aucune autre. Elle consiste en ce que, les fonctions politiques étant ramenées aux fonctions industrielles, l'ordre social résulterait du seul fait des transactions et des échanges*», c'est ce que la Commune a voulu réaliser, dans ces circonstances particulières, et c'est pourquoi elle est encore si troublante aux yeux des mémorialistes et toujours vivante dans son principe anarchiste!

Claude FRÉJAVILLE.